

4.36 INVEST
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
Siège social à NIMES (30000), 1 rue de l'Ecluse
En cours d'immatriculation au RCS de NIMES

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2025.

Le 29 septembre 2025, Monsieur Cyril CABANEL, agissant en qualité de Président de la société dénommée CABREM, elle-même associée de la société civile immobilière 4.36 INVEST, ont tenu la présente assemblée générale extraordinaire, au siège de la société.

Sont présents tous les associés :

*1°/ La Société dénommée **MMT HOLDING**, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000,00 €, dont le siège est à MONTPELLIER (34000), 770 rue Alfred Nobel Le Synergie, identifiée au SIREN sous le numéro 944601863 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.*

Représentée par Madame Manon MOURET en sa qualité de Présidente et autorisé à agir en vertu des statuts de ladite société.

Titulaire de 50 parts sociales numérotées de 1 à 50.

*2°/ La Société dénommée **JBG 1987 INVESTISSEMENT**, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100,00 €, dont le siège est à SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE (34980), 24 rue du Peras, identifiée au SIREN sous le numéro 939887758 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.*

Représentée par Monsieur Jean-Edouard BROSSE, en sa qualité de Président et autorisé à agir en vertu des statuts de ladite société.

Titulaire de 50 parts sociales numérotées de 51 à 100.

*3°/ La Société dénommée **CABREM**, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 108100,00 €, dont le siège est à NIMES (30000), 1 rue de l'Ecluse Les Terrasses de l'Ecluse, identifiée au SIREN sous le numéro 839937554 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIMES.*

Représentée par Monsieur Cyril CABANEL, en sa qualité de Président et autorisé à agir en vertu des statuts de ladite société.

Titulaire de 50 parts sociales numérotées de 101 à 150.

Dès lors l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cyril CABANEL, susnommé.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Nomination de madame Manon MOURET et messieurs Jean-Edouard BROSSE et Cyril CABANEL, en qualité de co-gérants pour une durée indéterminée et sans rémunération.

*CC
M JB*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gérance.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution unique:

RESOLUTION UNIQUE

Madame Manon MOURET et Messieurs Jean-Edouard BROSSE et Cyril CABANEL acceptent les fonctions de co-gérants pour une durée indéterminée et sans rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

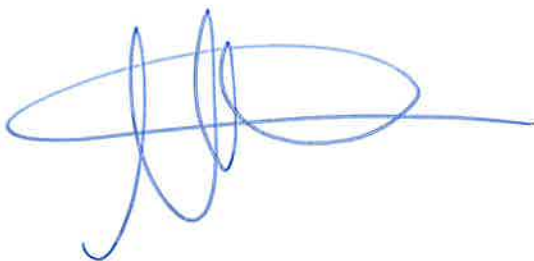
POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Cyril CABANEL, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal valant feuille de présence, qui a été signé après lecture par le Président et les associés ou leurs mandataires.

Manon MOURET



Jean-Edouard BROSSE



Cyril CABANEL

